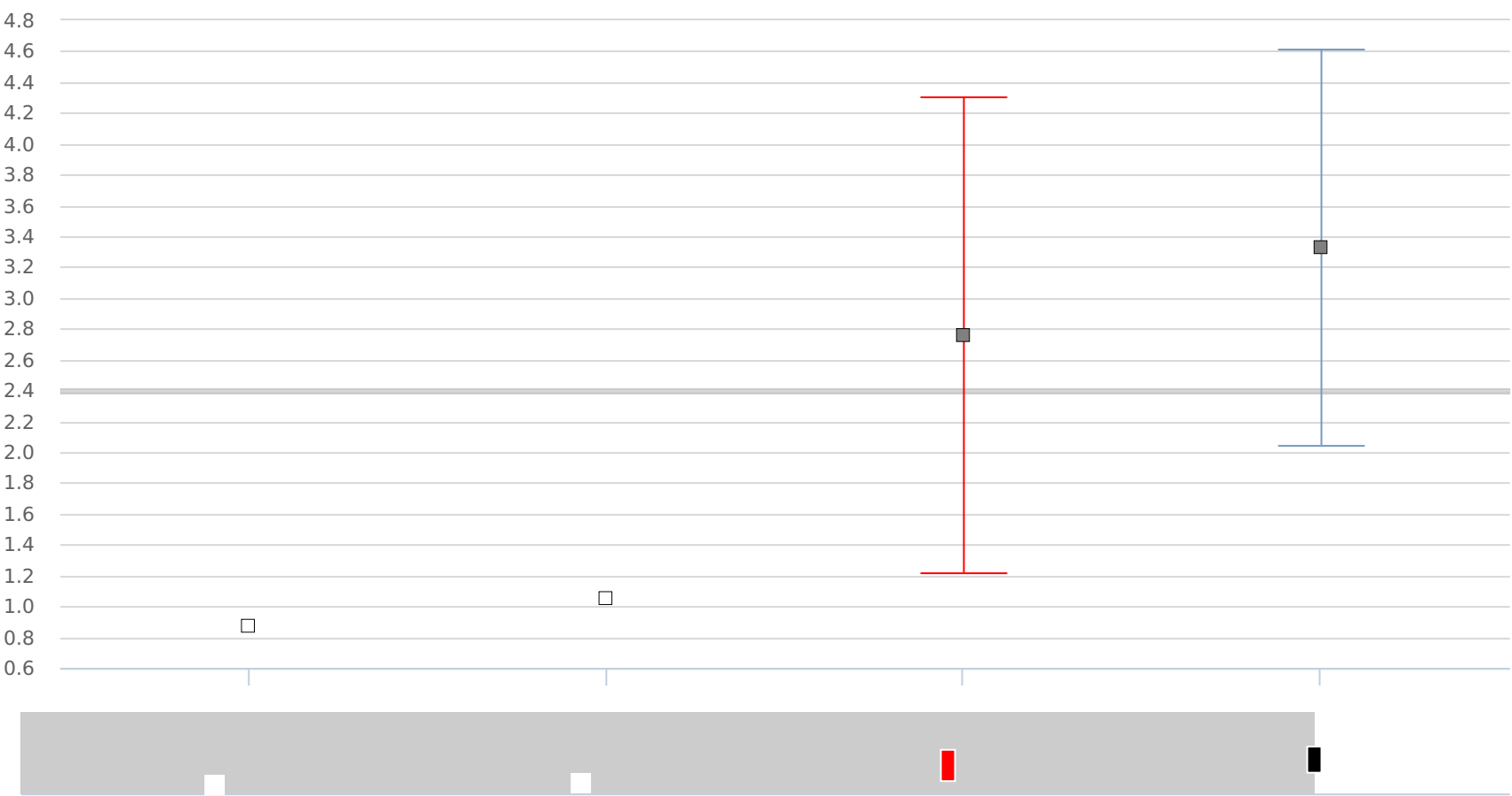


Graphique 3: Mesures limitatives de liberté EFM

Proportion de cas concernés en % avec intervalle de confiance de 95%

Commentaire ANQ sur la comparaison présentée (Graphique 3)

Ce graphique présente les résultats des cliniques liés à la proportion de cas (patients concernés par au moins une mesure limitative de liberté), sans ajustement des risques du 01.01.2015 – 31.12.2015. Seules les cliniques ayant appliqué au moins une mesure limitative de liberté durant la période de relevé sont représentées. Au total, n = 1795 traitements stationnaires dans 4 (sur 25) cliniques ont pu être évalués. Conformément à leurs informations, les cliniques spécialisées dans le traitement des troubles liés aux addictions n'ont pas utilisé de mesures limitatives de liberté.



Pour agrandir, cliquer dans la barre grise et sélectionner la zone de gauche à droite.